

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°013/2024
Page 1/3

Objet : DOB 2025

Membres : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 13
Pour : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 novembre à 16h00,
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 12 novembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Estelle DEDEBANT, Bernard DEVIC, Madeleine GARCIA-VIDAL, Mariette GERBER, Marie-Laure GUIRADO, Alain GOT, Marie-Laure GUIRADO, Michel PY

Suppléants présents : Joël LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

En application des dispositions législatives en vigueur, Monsieur le Président propose au Conseil syndical de débattre des orientations budgétaires pour 2025.

Globalement le budget 2025 de RIVAGE s'équilibrerait en recettes et en dépenses à 460 951 €. Ce budget serait par conséquent en très légère augmentation par rapport au budget primitif 2024 voté à 455 647 €. Le budget 2025 devra permettre de poursuivre les missions statutaires de RIVAGE et de mettre en œuvre les opérations en lien avec le SAGE, le DOCOB Natura 2000, la SGZH, les PAEC 2023-2025 & 2024-2025 et le projet ABC intercommunal (sous conditions de la validation du dernier) en n'augmentant pas de façon substantielle les contributions des communes.

Pour y parvenir les dépenses et recettes s'orienteraient comme suit sur les principaux chapitres budgétaires :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charge à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général (86 951 €) sont relativement faibles cette année car peu de prestations extérieures sont prévues. Le niveau est semblable à celui de 2023 (75 098€) et inférieur à la moyenne des 5 dernières années (107 435 €).

La part budgétaire affichée « projets » (58 052 €) est relativement faible cette année du fait de l'agrandissement projeté de l'équipe et de la diminution concomitante des possibilités d'autofinancement.

Pour 2025 la part de ces projets consacrés aux travaux en milieu naturel est de 25 %, la part liée aux études est de 25% et enfin la part liée à l'EEDD et la sensibilisation qui est de 50 %. Cette dernière part, en lien avec le démarrage du projet ABC intercommunal, est plus importante que les années précédentes.

Reçu en Préfecture
Rendu exécutoire
Le :

Affiché
Le :



Il faut noter ici que la gestion des ragondins qui fait également partir de la part de travaux en milieux naturel passe dans les charges de personnel dans la mesure où cette lutte est réalisée en interne par le technicien de RIVAGE.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel (262 300€) sont en augmentation par rapport à 2024 (246 900€) en raison de la prévision d'embauche du/de la chargé/e de projet EEDD qui animera l'ABC intercommunal. Cette augmentation est néanmoins limitée par le fait que 3 agents sont en temps partiel de 80%. Pour cette même raison les charges de personnel sont également plus fortes par rapport à la moyenne des 5 dernières années (209 620 €).

Ce volet inclut l'accueil d'un volontaire en service civique et d'un stagiaire courte durée dans le cadre de la Stratégie de Gestion des zones humides

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les indemnités des élus (34 000 €) sont stables.

Charge financière (chapitre 066)

Le syndicat RIVAGE n'a pas de charges financières, car pas d'emprunt ni de ligne de trésorerie en cours

Recettes

Dotations et participations (chapitre 074)

Les recettes intégrées dans ce chapitre correspondent aux dotations des membres de RIVAGE et aux subventions déjà accordées (arrêté ou convention signé).

- **Communes et EPCI** : les cotisations des communes et EPCI au syndicat RIVAGE n'évoluent pas de façon significative (+1.22 % par rapport à 2024). Il est à noter que la communauté Urbaine Perpignan Méditerranée métropole est en représentation/substitution de ses communes membres. La cotisation est appelée auprès de PMMCU.
- **Agence de l'Eau** : Les subventions de l'Agence de l'Eau inscrites sur le budget 2025 correspondent à celles attribuées pour les programmes d'action 2024 sur l'animation du SAGE, l'animation de la SGZH et l'animation du territoire.
- **Union européenne**
 - o FEADER : paiement des subventions du poste de Julien ROBERT et Bruce BASSO (année 2024) qui interviendront avant fin 2024
 - o FEDER : paiement des subventions du poste de Jean-Alexis NOEL (année 2024) qui interviendront avant fin 2025
- **Etat** : paiement des subventions du poste de Julien ROBERT et Bruce BASSO (année 2024) qui interviendront avant fin 2025
- **Région** : subventions sur programme d'action Marie MAILHEAU et Laurence Fonbonne : paiement du solde 2024

INVESTISSEMENT

Dépenses

Dans le budget 2025 il n'y aurait pas de modification notable par rapport à 2024. Le plan d'amortissement des subventions débuté en 2019 sera poursuivi et si possible il y aura une poursuite du projet de renaturation du site des Dosses (autofinancement inscrit).

Recettes

Les recettes d'investissement proviendraient de l'amortissement, de l'FCTVA et le cas échéant de nouvelles subventions.

Le Conseil Syndical,
vu le document portant orientation budgétaire pour 2025,
après en avoir délibéré,
décide de s'accorder sur les orientations proposées.

Sans autre intervention, Monsieur le Président clôt le débat d'orientation budgétaire

POUR EXTRAIT CONFORME,
A LEUCATE,
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président
Michel PY



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID : 011-251101705-20241129-RIVAGE_013_2024-DE